

1. Débitrice: **Global Creative Consulting SA, 1700 Fribourg**
2. Déclaration de faillite: 29.06.2009
3. Suspension de faillite: 21.08.2009
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 28.09.2009
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: But: conseil en matière d'optimisation de gestion d'entreprise.

Ref.: secteur II (tél.: 026/305 39 92)

Office cantonal des faillites

P. Porchet, substitut

1700 Fribourg

00407907